**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 31 (1994)
**Heft:** 1170

**Artikel:** Sondage : ménages et environnement
**Autor:** Guyaz, Jacques
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1009438

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

SONDAGE

# Ménages et environnement

(*jg*) Une étude sur le comportement des ménages face à l'environnement a été réalisée récemment par IHA, le plus important institut de sondage d'opinions de Suisse. Les résultats ne manquent pas d'intérêt, d'autant qu'il s'agit là de travaux peu médiatisés, destinés avant tout aux entreprises soucieuses d'une bonne connaissance de leur marché.

Un premier résultat intéressant concerne l'évolution de la sensibilité à l'environnement en Suisse depuis 1986.

**Sensibilité à l'environnement (en % de l'échantillon)**

| année | ménages sensibles | non sensibles | sans opinion |
|---|---|---|---|
| 1986 | 48 | 30 | 22 |
| 1987 | 51 | 26 | 23 |
| 1988 | 54 | 25 | 21 |
| 1989 | 55 | 24 | 21 |
| 1990 | 57 | 22 | 21 |
| 1991 | 55 | 24 | 21 |
| 1992 | 57 | 27 | 16 |

Après avoir baissé de 30 à 22% de 1986 à 1990, la proportion de ménage non sensibles à l'environnement a augmentée à nouveau, passant de 22 à 27% de 1990 à 1992. La crise économique, bien sûr, est passée par là. Par ailleurs, en 1990 61% des ménages considèrent que la protection de la nature est plus importante que la croissance économique. Cette proportion tombe à 49% deux ans plus tard.

Un second résultat digne d'intérêt concerne une comparaison européenne portant sur la même sensibilité à l'environnement.

**Proportion des ménages sensibles aux problèmes de l'environnement dans différents pays d'Europe en 1992 (en % de l'échantillon)**

| | |
|---|---|
| Allemagne (ex-ouest) | 61 |
| Autriche | 58 |
| Suède | 58 |
| Suisse alémanique | 57 |
| Danemark | 53 |
| Suisse romande | 48 |
| Norvège | 48 |
| Allemagne (ex-est) | 44 |
| Irlande | 41 |
| Italie | 35 |
| Pays-Bas | 32 |
| France | 28 |

La position en tête du monde germanique ne surprendra pas. Mais quatre ans après la réunification, la différence de sensibilité reste nette entre l'ouest et l'est de l'Allemagne. La Suisse romande est réputée peu sensible aux problèmes de l'environnement. En comparaison européenne, elle n'est pas si mal placée. Enfin notons que cette étude fait un sort au préjugé qui veut que l'intérêt pour les problèmes écologiques décroisse du nord au sud. Les ménages bataves apparaissent étonnamment peu sensibles à ces préoccupations.

Ces chiffres sont essentiellement utilisés pour l'élaboration de stratégies de marketing dans la distribution. Aux yeux des spécialistes, l'ouest et l'est de l'Allemagne ou les deux versants de la Sarine constituent bel et bien des marchés distincts, d'où l'importance de posséder des résultats qui en tiennent compte. ■

**RÉFÉRENCES**

IHA effectue un sondage mensuel auprès d'un échantillon représentatif de 2250 ménages suisses. Les ménages sensibles à l'environnement sont ceux qui se disent prêts à renoncer à un produit ou à payer des prix plus élevés pour des produits respectant le milieu ambiant. Cette attitude se traduit dans les faits au moment des achats.

Les comparaisons européennes résultent de sondages identiques effectués dans les différents pays.

Source: Guido Brusa, «La prise de conscience de l'environnement et ses conséquences pour le consommateur», *Bulletin ATAG Ernst & Young*, 1/94.

TRAVAILLEURS

# Le recul du régime conventionnel

(*ag*) Le professeur Aubert de l'Université de Genève dégonfle depuis longtemps une baudruche: la Suisse n'est pas, par excellence, le pays des conventions collectives. Jean-Claude Prince, secrétaire FTMH du Jura, a étayé la démonstration dans un essai: *L'Impact des conventions collectives de travail en Suisse* (Schulthess Verlag, Zurich, 1994). Si l'on ne tient pas compte des administrations et des régies fédérales, 47% des emplois sont soumis à un régime conventionnel. Ce chiffre n'est atteint que par l'extension des conventions collectives à l'ensemble de certaines branches (hôtellerie, construction) là où elles sont rendues de force obligatoires.

Dans son programme économique pour des réformes fondamentales actuellement en discussion, le Parti socialiste suisse envisage le lancement d'une initiative qui prévoirait entre autres:

– *L'ensemble des salarié-e-s suisses bénéficie d'une convention collective de travail.*

– *Les négociations entre les entreprises, les syndicats représentatifs et les associations d'employé-e-s sont obligatoires lorsqu'un dixième des effectifs ou leurs organisations le demandent.*

– *Si aucun accord ne peut être conclu entre les partenaires sociaux, une instance paritaire de conciliation présente aux parties une proposition d'accord à négocier.*

– *Les autorités compétentes déclarent la force obligatoire de la convention collective pour toute la branche lorsque les employeurs soumis à cette convention collective occupent plus d'un tiers des salariés.*

Dans le cadre du débat européen et pour éviter que la libre circulation des personnes ne soit perçue comme un encouragement à la baisse des salaires, il avait été envisagé de renforcer le partenariat social et le régime conventionnel. La question demeure de pleine actualité. ■